Sur le chemin innovant et durable - Des résidences certifiées pour la gestion écologique des déchets

La loi luxembourgeoise du 21 mars 2012 (article 13, paragraphe 3) sur la gestion des déchets exige que les immeubles collectifs (résidences) doivent être dotés des équipements nécessaires pour procéder à une collecte sélective des différentes fractions/produits de déchets.

En collaboration avec les responsables, la SuperDrecksKëscht® a développé un concept conforme aux pratiques afin que les objectifs en termes de gestion efficace des ressources puissent également être atteints.

Le système de collecte des déchets séparé peut être utilisé dans les immeubles d’appartements de toutes tailles. La stratégie est le développement de la gestion des déchets vers une économie de la consommation inverse dans le sens du contrat de génération.

**Le but**

Le but des lois européennes et nationales est de réduire fortement les quantités de déchets résiduels en collectant séparément et en valorisant différents produits. Outre les matières valorisables conventionnelles, il est prévu de collecter séparément les «déchets biologique», en particulier les déchets alimentaires. Viennent s’y ajouter différents produits problématiques.

La collecte sélective permet de réduire à la fois les quantités et les dangers susceptibles d’émaner des déchets résiduels. Les déchets sont plus faciles à valoriser car il est plus aisé de les acheminer vers les différentes filières de traitement.

En coopération avec les responsables - c’est-à-dire les communes, ainsi que les systèmes de producteurs (Valorlux pour les emballages, Ecotrel pour les appareils électriques et électroniques, Ecobatterien pour les piles), ainsi que le groupement des syndics professionnels du Grand-Duché de Luxembourg (GSPL) et la chambre immobilière - la SuperDrecksKëscht ® a mis en place un concept praticable qui permet d’atteindre les objectifs d’une économie gérant les ressources naturelles de manière efficace.

Le tri des déchets dans les résidences n’est toutefois qu’un premier pas vers une gestion plus durable et efficace des ressources naturelles. Il fait aussi sensiblement baisser les coûts. Une résidence luxembourgeoise moyenne comprenant 12 ménages peut ainsi réduire la quantité de déchets résiduels de 68% au plus et les coûts.

La collecte des différents produits hors usage peut se faire à différents niveaux de tri.

A l‘initiative des résidents, du Conseil Syndical ou la gérance, la résidence peut obtenir le label de qualité SuperDrecksKëscht®. A cet effet, il est nécessaire de mettre en place une station de collecte, qui garantit le tri sélectif des différents produits en fin de vie et leur documentation.

Qu‘est-ce que c‘est la distinction du label SuperDrecksKëscht® ?

Le label de l‘action SuperDrecksKëscht® est une marque de qualité pour une gestion des déchets dans le respect de l‘environnement. Il est octroyé aux établissements des secteurs privé et pubic, qui contribuent activement à la protection de l‘environnement en appliquant le concept SDK.

Avantages d‘une résidence labellisée:

* collecte simple et pratique, stockage propre et sûr de produits en fin de vie
* élimination écologique
* réduction des coûts grâce à une présentation transparente des quantités de produits en fin de vie
* collecte et élimination conformes à la loi

**Conception et conseils**

Le service gratuit de la SuperDrecksKëscht® comprend, entre autres, le conseil du syndic/de la copropriété, l‘état des lieux, la mise au point d’un concept de collecte et de traitement des déchets, la sensibilisation des habitants et la formation du personnel d‘encadrement ainsi que la mise à disposition du matériel d‘information pour la copropriété.

**Mise en oeuvre pratique**

La réalisation concrète de la collecte et le traitement des produits relèvent de la compétence des habitants, de la gestion de l’immeuble, du syndicat des copropriétaires ou d’un prestataire externe.

**Ces activités englobent:**

* l‘achat des récipients et d’étagères
* l‘aménagement et l‘entretien de la station de collecte
* l‘élimination des produits en fin de vie
* l‘élaboration d‘un bilan annuel
* l‘encadrement régulier

Ici, quelques nouveaux prestataires externes se sont maintenant mis en place sur le marché.

Le système de la collecte sélective de déchets peut être appliqué aux immeubles collectifs de toute taille. Pour plus d’informations, veuillez consulter le site residences.sdk.lu ou envoyer un mail à residenzen@sdk.lu.

**Faire des économies avec la poubelle intelligente**

Le principe du pollueur-payeur est déjà ancré de longue date dans la loi sur les déchets. Plus les déchets résiduels sont importants et plus la facture grimpe. Pour les maisons unifamiliales et les ménages d‘une personne, les communes introduisent entre-temps le système d‘identification des poubelles pour les déchets ménagers ou l‘utilisent déjà de longue date. Qu‘en est-il cependant des résidences et immeubles collectifs qui se partagent un ou plusieurs conteneurs à déchets ? C‘est ici qu‘intervient la poubelle intelligente placée sur le conteneur de collecte. Elle constitue une composante fondamentale du concept SuperDrecksKëscht® pour les résidences que celles-ci mettent en œuvre avec leurs partenaires que sont les communes, les syndics et les gérants d‘immeubles.

La poubelle intelligente est un système dans lequel se trouve un conteneur ouvert. Par le clapet d’entrée, les déchets sont déposés dans un bac de 15 ou 20 litres (selon le type), avant de glisser dans le conteneur ouvert. Chaque ménage peut ouvrir ce clapet au moyen d’une carte à puce. Les coûts sont réparties entre les ménages en fonction du volume de déchets éliminés. Ce système offre de nombreux avantages. D‘abord la facturation équitable, suivant la quantité de déchets produits et la motivation financière pour la séparation des produits précieux et dangereux. Cette méthode répond ainsi au principe du pollueur-payeur ancré dans la loi sur les déchets, qui stipule que ceux qui produisent davantage de déchets résiduels devraient également payer davantage. Grâce à la facturation annuelle, le citoyen peut voir exactement la quantité de déchets résiduels qu‘il a produit. Le système offre également une bonne protection contre les utilisations clandestines des poubelles des déchets résiduels.